

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CHEQUESCINES MK2 VISION

I. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Ces conditions de vente prévaudront sur toute condition particulière non expressément agréée par le vendeur.

MK2 VISION se réserve le droit de pouvoir modifier à tout moment ses conditions de vente. Les conditions applicables seront alors celles en vigueur à la date de la commande.

II. OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions auxquelles MK2 VISION (ci-après « MK2 VISION ») vend à ses Clients des contremarques (ci-après le(s) « Produit(s) ») détaillées plus avant à l'article IV.

III. LES CLIENTS

Aux termes des présentes conditions, le terme « Client(s) » désigne toute collectivité située en France métropolitaine (comité d'entreprise/d'établissement, PME, association ou collectivité territoriale) qui propose, dans le cadre de son activité de loisirs et de culture, les Produits MK2 VISION à ses « Utilisateurs ». Le terme « Utilisateur(s) » s'entend de tout individu qui est membre, salarié ou affilié du Client.

Le bénéfice des Produits est exclusivement réservé aux Utilisateurs respectivement rattachés à chaque Client, toute autre vente des Produits devant impérativement être expressément autorisée par MK2 VISION.

Les Produits ne peuvent en aucun cas être commandés directement par les Utilisateurs, de façon individuelle ou groupée.

IV. LES PRODUITS

Les Produits proposés à la vente consistent en des « Chèquesciné », c'est-à-dire en des billets de cinéma au tarif préférentiel unitaire de 5,46 euros, auquel s'ajoute 1.30 euro de Frais de Gestion si la commande porte sur un (1) à quatre (4) carnets ; 1,20 euro de Frais de Gestion si la commande porte sur cinq (5) à quatorze (14) carnets ; 1,10 euro de Frais de Gestion si la commande porte sur quinze (15) à vingt-quatre (24) carnets ; 0,90 euro de Frais de Gestion si la commande porte sur vingt-cinq (25) à quatre-vingt dix neuf (99) carnets et 0,80 euro de Frais de Gestion si la commande porte sur plus de cent (100) carnets.

Les « Chèquesciné » sont valables dans toutes les salles MK2 et présentés sous forme de carnets de 30 Chèquesciné.

MK2 VISION se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses Produits, sans avis préalable, ou même de les supprimer.

V. COMMANDE

Toute Commande porte sur une quantité minimale d'un Carnet de trente (30) Chèquesciné.

Les commandes s'effectuent par mail (service-ce@mk2.com), par téléphone (01 44 67 30 88 ou 01 44 67 31 07), par fax (01 43 47 30 31) ou par courrier à l'adresse indiquée au recto du « Bon de commande ». Le terme « Bon de commande » désigne le document adressé au Client par lequel ce dernier s'identifie et demande à MK2 VISION de lui fournir une certaine quantité de Produits dans les conditions prévues aux présentes.

Les commandes ne pourront être traitées qu'à la suite de la réception par MK2 VISION du Bon de commande (détachable ou sur papier à entête du Client) dûment complété, daté, signé et

accompagné du règlement des Produits. Leur traitement s'effectuera du lundi au vendredi, hors jours fériés et chômés par MK2 VISION dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables.

Toute modification ou annulation de la commande devra être portée à la connaissance de MK2 VISION par écrit avant l'expédition des Produits, faute de quoi elle ne pourra être prise en compte.

MK2 VISION se réserve le droit d'honorer ou non une commande, notamment dans les hypothèses suivantes :

- litige existant avec le Client passant commande sur le règlement d'une commande antérieure,
- commande émanant d'un Client avec lequel un incident de paiement a déjà eu lieu,
- en cas de commande anormale ou n'émanant pas d'un Client tel que défini à l'article III ci-dessus,
- en cas de détournement des conditions d'utilisation des Produits telles que définies à l'article VII.

Il est par ailleurs précisé que les Produits demeurent la propriété de MK2 VISION jusqu'au paiement complet du prix correspondant.

MK2 VISION se réserve également le droit d'allonger la durée de traitement d'une commande en cas de problème d'approvisionnement de Produits. Dans cette hypothèse, MK2 VISION informera le Client du nouveau délai et celui-ci pourra alors accepter ou refuser ce nouveau délai. En cas de refus de la part du Client, la commande sera annulée et le prix sera remboursé au Client dans son intégralité.

VI. PRIX ET PAIEMENT

Les Produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande, c'est à dire au prix TTC figurant au recto du Bon de Commande MK2 VISION. MK2 VISION se réserve le droit de modifier le prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le Bon de commande au jour de la commande sera le seul applicable au Client.

Les prix des Produits sont indiqués en Euros (€) et le règlement doit être effectué en Euros, par chèque libellé à l'ordre de MK2 VISION ou par virement bancaire dont les coordonnées de virement seront communiquées sur demande. Aucun autre moyen de paiement ne sera accepté.

Les frais d'expédition sont en supplément. Ils sont forfaitaires et s'élèvent à 6 euros. Le Client reçoit une facture reprenant la nature et les quantités des Produits commandés, leur prix unitaire, les montants HT et TTC de la commande et les frais de port tenant lieu de reçu et de bon de livraison. En conséquence le prix total facturé correspond au prix des Produits auquel s'ajoute la participation aux frais d'envoi.

MK2 se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs de livraison étant toutefois entendu que dans ce cas les tarifs applicables seront ceux en vigueur à la date de la commande.

VII. CONDITIONS D'UTILISATION DES CHEQUES

Les Chèques sont valables tous les jours à toutes les séances dans toutes les salles MK2 de France (liste indicative modifiable à tout moment, disponible sur www.mk2.com) et pour une seule personne.

Par « séance », il faut entendre toute projection de film intervenant dans le cadre normal de l'exploitation cinématographique, à l'exclusion des projections et séances spéciales (soirées et projections privées, "Connaissance du monde", Féerie des eaux, spectacles, etc.).

Le Chèque peut être utilisé à l'unité et donne droit à un seul billet de cinéma. Ce billet de cinéma C.N.C. pour le film et la séance choisis est remis au porteur en échange du Chèque présenté aux caisses. Dans le cas d'une séance utilisant la technologie 3D et un dispositif de visionnage 3D, il sera demandé à l'Utilisateur un supplément de trois (3) euros.

Les Chèques ont une durée de validité de 9 mois à compter du 1er jour du mois au cours duquel la commande a été effectuée par le Client. La date de validité figure au recto des Chèques et ne peut pas être prorogée. Au-delà de leur date de validité, les Chèques ne seront pas acceptés et ne pourront être remboursés, repris ou échangés en tout ou en partie. L'utilisation des Chèques pour une séance à un prix public inférieur à la valeur du Chèque ne donnera lieu à aucun remboursement. Les Chèques sont à utiliser exclusivement pour la fourniture par MK2 de

prestations individuelles. Les Chèques sont sous l'entière responsabilité de leurs porteurs. Aucune réclamation ne sera prise en compte en cas de perte ou vol.

VIII. LIVRAISON

Chaque livraison est accompagnée d'un bon de livraison personnalisé indiquant la désignation des Produits et la quantité expédiée par MK2 VISION.

Modalités d'envoi : Les Produits seront envoyés au Client, dans la zone de livraison ci-après spécifiée, par Lettre Max à l'adresse indiquée par le Client sur le Bon de commande. Aucun changement d'adresse de livraison ne sera pris en compte après réception de la commande par MK2 VISION.

A sa demande, le Client pourra venir retirer lui-même les Produits au siège de MK2 VISION situé au 55, rue Traversière – 75012 PARIS, du lundi au vendredi de 9h30 à 19h. Dans ce cas, MK2 VISION le préviendra de la mise à disposition de sa commande.

Délai de livraison : Le délai de livraison est de trente (30) jours à compter de l'encaissement du prix par MK2 VISION. Ce délai de livraison est donné à titre indicatif car il peut être fonction de la zone de livraison et du mode de livraison choisi par le Client et/ou par MK2 VISION ainsi que du transporteur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation de commandes en cours.

Tout fait imputable au Transporteur (dépassement de délai de livraison, dommage causé au Produit, ...) devra lui être signalé directement dans les meilleurs délais, la responsabilité de MK2 SA ne pouvant pas, dans ce cas, être recherchée.

Zone de livraison (France métropolitaine) : selon la zone géographique de livraison, MK2 VISION se réserve la possibilité de choisir un mode de transport plus approprié (coursier, recommandé, etc.), sans frais supplémentaires pour le Client.

Réception des Produits : sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toute non conformité du Produit livré au Produit commandé ou tout dommage qu'aurait subi celui-ci devra faire l'objet d'une formulation immédiate de toutes réserves sur le bon de réception des Produits et d'une réclamation formulée immédiatement par fax au 01 43 47 30 31 et dans les 48 heures suivant la réception des Produits par le Client auprès de MK2 VISION, par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant impérativement les numéros de série des Produits concernés.

IX. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à informer ses Utilisateurs des conditions d'utilisation des Produits telles que définies dans l'article VII et à faire en sorte que celles-ci soient respectées. Le Client bénéficie d'un tarif spécifique au marché des Entreprises et Collectivités et s'engage à ne commercialiser en aucun cas les Produits directement ou indirectement auprès de toute personne ne répondant pas à la définition d'Utilisateur.

En cas de non respect des présentes conditions générales de vente, MK2 VISION pourra sans préavis annuler une commande en cours et interrompre pour une durée indéterminée toute collaboration avec le Client, sans préjudice des autres droits de MK2 VISION.

Tout préjudice causé directement ou indirectement à MK2 VISION du fait d'un manquement à ses obligations par le Client donnera lieu à une indemnisation intégrale au profit de MK2 VISION.

X. RESPONSABILITE DE MK2 VISION

Responsabilité : la responsabilité de MK2 VISION est limitée au remplacement des Produits vendus dans l'hypothèse où les Produits livrés ne seraient pas conformes aux Produits commandés. La responsabilité de MK2 VISION ne saurait être engagée de quelque autre façon que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Transfert des risques :

- lorsque les Chèquesciné sont directement retirés au siège de MK2, le transfert des risques sur les Produits au Client a lieu lors de la remise des Produits au Client, son représentant ou toute autre personne qui se présenterait comme telle.

- lorsque les Chèquesciné sont envoyés par Lettre Max, le transfert des risques sur les Produits au Client a lieu au moment où la Lettre Max est prise en charge par la Poste. Il en résulte qu'en cas de dommage pendant le transport, toute réclamation motivée devra être formulée auprès de La Poste dans les trois (3) jours à compter de la date de livraison.

XI. DONNEES NOMINATIVES

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi 78.17 du 6 janvier 1978, tout Client bénéficie du droit d'accès aux informations nominatives le concernant et le cas échéant, du droit de rectification.

XII. DROITS DE PROPRIETE

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété et/ou d'usage sur les noms, dénominations, emblèmes, logos, marques, autres signes ou autres droits d'auteurs, de propriété littéraire, artistique ou industrielle appartenant à MK2 VISION, au groupe auquel elle appartient, ou à l'une quelconque de ses sociétés filiales ou apparentées, quel qu'en soit le contexte ou la destination, notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles ou associant expressément ou implicitement MK2 VISION à ses activités sauf autorisation expresse, préalable et écrite de MK2 VISION.

XIII. DROIT APPLICABLE – LITIGES – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. De convention expresse, les parties attribuent compétence aux Tribunaux de Paris (75), pour toute contestation survenant à l'occasion de l'exécution et/ou de l'interprétation des présentes conditions et font élection de domicile en leur siège social. Etant précisé que le siège social de la société MK2 VISION, RCS Paris B 334 981 388, est situé au 55, rue Traversière – 75012 PARIS.